

Interpellation: crise énergétique

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Depuis l'adoption du 6^{ème} train de mesures par l'Union Européenne en date du 3 juin 2022 (repris intégralement par le Conseil fédéral le 27 juin 2022 pour le territoire helvétique), l'Europe retient son souffle devant une inéluctable et importante crise énergétique.

Pour mémoire, à partir du 6 décembre 2022, le pétrole d'origine russe sera soumis à un embargo. Sachant que Moscou fournit un quart du pétrole importé par les États membres de l'UE, les conséquences seront lourdes. A cela s'ajoute le fait que la Russie restreint progressivement la livraison de gaz à l'Union Européenne alors la proportion de consommation de gaz d'origine russe est de l'ordre de 40%.

D'ici la fin de l'année, l'Europe va se retrouver face à des situations de pénurie de gaz et de pétrole et par ricochet d'électricité. Le prix des énergies disponibles prendra l'ascenseur de façon alarmante.

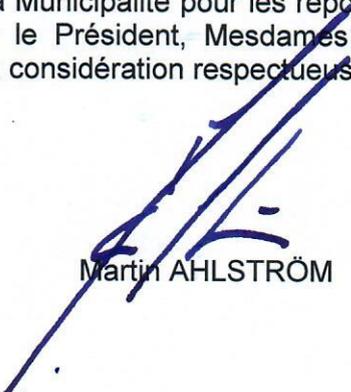
Afin de se préparer à l'éventualité d'une pénurie de gaz, le Conseil fédéral s'est penché, le 24 août 2022, sur différentes variantes de restrictions ou interdictions de consommation et sur les principes applicables à un contingentement. Des mesures suivront courant septembre.

Eu égard à ce qui précède, je demande respectueusement à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la proportion de bâtiments communaux chauffés au gaz?
- Quelle est proportion de bâtiments privés chauffés au gaz?
- Est-ce que la Municipalité envisage de prendre des mesures en vue d'une éventuelle pénurie de gaz et/ou d'électricité, pour la commune et les habitants? Si oui, lesquelles et dans quel délai?

En remerciant d'ores-et-déjà la Municipalité pour les réponses apportées à ces questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'assurance de ma considération respectueuse.

GLAND, LE 29/8/22


Martin AHLSTRÖM